

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse:
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 expéd. franco par la poste » 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
 par la poste, franco » 4.—
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.
Pour l'étranger: les frais de port en sus.

PRIX DES ANNONCES:

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.
 » 3 » de 1 à 7 » 75 à 1 fr.
 Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par inser-
 tion.
 Une remise pour les annonces est accordée aux
 abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
 Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — SEPTEMBRE 1864.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.										CHAUMONT.										
Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMMÈTRE en mètres.	Jours du mois	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour	Minim.	Maxim.			Direction.	Force.					Moyenne du jour	Minim.	Maxim.			Direction.	Force.		
	10	17,5	10,4			27,8	721,2					—	E.	Calme.			Clair.	A 3 h. 5 m. coup de ton. au N.		
11	14,7	15,6	18,8	718,9	14,1	S.-O.	Moyen.	Couvert.	Pluie depuis 5 h. 30 m. du mat.	2,805	11	10,6	12,0	15,8	664,8	15,6	O. var.	Moyen.	Couvert.	Pluie intermit.
12	9,4	9,4	13,0	721,2	18,1	S.-E.	id.	id.	Halo prem. espèce, couronne lun.	2,780	12	4,8	3,7	7,1	665,9	21,6	N.-O.	Faible.	id.	id. dans la matinée
13	10,6	4,2	19,3	722,2	—	S.-E.	Faible.	Clair.		2,775	13	6,2	2,9	8,3	666,6	0	N.-E.	id.	Clair.	Gelée blanche.

IMMEUBLES A VENDRE

On offre à vendre, au Vauseyon près Neuchâtel, une petite propriété comprenant:
 1° Une maison avec quatre chambres, cuisine et dépendances. 2° Un plantage avec arbres fruitiers et une vigne, adjacents à la maison, d'une contenance approximative de douze ouvriers. S'adr. au bureau Wavre, hôtel de Rougemont à Neuchâtel.

La paroisse de St-Aubin expose en vente par la voie de la minute et des enchères les immeubles suivants:

1° Toute la partie de sa forêt du Creux-du-Vent, qui se trouve au-dessous du chemin conduisant à la fontaine froide, au contenu du plan qui sera communiqué aux amateurs. Cette partie de forêt, qui a sa principale issue de dévestiture du côté du Val-de-Travers, sera divisée en lots pour la vente.

2° Plusieurs parcelles détachées de sa propriété du Grand-Devens, territoire de Gorgier et St-Aubin. Plusieurs de ces parcelles sont en labour, d'autres en forêt.

3° Le bâtiment connu sous le nom de Boucherie de la Paroisse, situé au milieu du village de St-Aubin, avec ses aisances et droit au cours d'eau.

Cette vente aura lieu le samedi 1^{er} octobre prochain, savoir, pour les parcelles du Devens, à 9 heures du matin, avec rendez-vous au bas de la propriété, à 8 1/2 h., et pour la forêt du Creux-du-Vent et le bâtiment de boucherie, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de la maison de Paroisse, à St-Aubin.

Les amateurs peuvent prendre connaissance des conditions de vente chez le citoyen Frédéric Rognon, notaire, à Chez-le-Bart, chargé de donner les renseignements nécessaires.

Enfin et pour le cas où la vente du bâtiment de boucherie ne serait pas prononcée, la mise en location de ce bâtiment aura lieu le dit jour, samedi 1^{er} octobre prochain, à la suite de l'essai de vente des immeubles.

Saint-Aubin, le 10 sept. 1864.

Au nom du conseil de paroisse,
 Le secrétaire, L. HUMBERT.

Petite possession à vendre,

A NEUCHÂTEL.

A vendre, pour cause de départ, une petite possession située près de la ville de Neuchâtel, se composant d'une maison ayant 8 logements, jardin et cabinet d'été devant, et un jardin avec arbres fruitiers derrière; on y jouit d'un bon air et d'une belle vue sur la ville, le lac et les Alpes. La maison est d'un bon rapport, et des facilités seront données pour le paiement. S'adr. à M. Dardel, notaire, rue du Musée, n° 4.

Chantier Roulet.

Par suite de circonstances imprévues, la vente annoncée pour le 15 courant est renvoyée à une époque indéterminée, et qui sera annoncée ultérieurement s'il y a lieu.

5. Aucun enchérisseur ne s'étant présenté à l'audience du juge de paix du cercle de Saint-Blaise, du 25 août courant, pour l'immeuble ci-après désigné qui avait été exposé en enchères publiques ensuite d'un jugement d'expropriation rendu par le tribunal civil du district

de Neuchâtel, le 1^{er} juillet dernier, le juge a fixé une nouvelle séance au mardi 27 septembre prochain. En conséquence, il sera procédé par le juge de paix de St-Blaise, siégeant au lieu ordinaire de ses séances, dans l'hôtel de Commune du dit lieu, le mardi 27 sept. 1864, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques de l'immeuble dont il s'agit, appartenant au citoyen Jean Heiniger, maître charpentier, savoir: Une maison près de Cornaux et rière cette commune, avec les appartenances et dépendances de la dite maison, consistant en jardin, verger et place, le tout d'une surface d'environ demi-pose, limité de vent par le chemin tendant de Cornaux à Thielle et Vavre; de joran, par les frères Andrié; de bise, par les mêmes, Elisabeth Feissly, James-François Clottu et Alexandre Clottu-Bonjour; et d'uberre par Daniel Amez-Droz.

Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.
 Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.
 Saint-Blaise, le 29 août 1864.
 Le greffier de la justice de paix,
 Paul DARDEL.

6. A vendre, tout près de la ville, une vigne d'environ six ouvriers, en parfait état de culture, jouissant d'une vue magnifique. Dans le cas où l'on voudrait y construire, il y a suffisamment de matériaux sur la propriété même. Toutes facilités seront accordées pour le paiement. S'adr. à M. Louis Favarger, pour voir la vigne, et connaître le prix et les conditions de la vente.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 22 septembre 1864, au café du Nord, 1^{er} étage de la maison n° 18, rue de l'Hôpital, à Neuchâtel, les vins et liqueurs du café du Nord, entre autres:

Vins blancs et rouges de Neuchâtel, en bouteilles. Beaujolais, mâcon et bourgogne en bouteilles et en fûts. Champagne et malaga.

Liqueurs. Eau de cerises, — vermouth de Turin et du pays, — extrait d'absynthe vert et blanc, — cognac, — armagnac, — chartreuse, — punch au rhum, — raspail, — rhum de canne.

Sirops capillaire et framboise.

On vendra en outre divers objets mobiliers, savoir: un cartel, une pendule table, 2 potagers avec leurs ustensiles, des tables, de la literie, des verres à vin et à liqueur, des choppes et autres articles.

Les montes commenceront à 9 h. du matin.
 Greffe de paix.

Le samedi 17 septembre courant, dès les 10 heures du matin, on vendra aux enchères publiques, à l'audience de la justice de paix de Neuchâtel, à l'hôtel-de-ville, les objets suivants, savoir:

1° Un portrait, école Hollandaise (Gerhard Dow).

2° Un dit, école Hollandaise (Gaspard Netscher).

3° Un dit, représentant l'enfant aux bulles de savon.

4° Un grand tableau de fleurs avec médail-

lon (Daniel Seghers).

5° Une miniature.

6° Douze couverts de table en argent et divers autres objets tels que cuillers, etc.

La vente aura lieu au comptant.
 Neuchâtel, le 7 septembre 1864.

Greffe de Paix.

A VENDRE.

La librairie Delachaux et Sandoz, à Neuchâtel,

vient de publier:

Le sainteté de Dieu, sermon prononcé à Neuchâtel le 16 août 1864, à l'ouverture de la réunion annuelle de la Société pastorale Suisse, par F. Godet, pasteur, 8°, 40 c.

Histoire de Jésus et des apôtres faisant suite au manuel d'histoire sainte (ancien Testament), par L. C. Henriod, pasteur, seconde édition; 1 vol. in-12, fr. 5.

Le docteur J.-L. Borel. Notice biographique, par le Dr Cornaz, brochure 8°, fr. 1»25.

LOUIS CLERC, caviste, offre à vendre des tonneaux vides, avinés en rouge, des feuillettes et des bouteilles. Chez le même, à louer une chambre. Rue des Moulins, 41.

TABACS ET CIGARES

LIQUIDATION

au prix de facture

de cigares depuis fr. 15 le mille à fr. 160, au bureau de tabacs, rue du Seyon, n° 2.

FRANZ EGLI marchand de fromage, rue Fleury 20, offre à vendre de bons fromages gras fabriqués cet été, du poids de 40 livres environ, à 65 cent. la liv. Un rabais sera accordé, en en prenant plusieurs pièces à la fois. Il offre aussi du vieux fromage très-bon, entamé, qu'il laissera à 75 cent. par plusieurs livres à la fois.

A vendre, d'occasion, un petit pressoir en chêne et très-propre, une cheminée à la Désarnod, un lavoir bien taillé, deux lucarnes dont une grande et une plus petite, un fourneau en catelles démonté, quelques portes dont une est vitrée, des fenêtres, etc. S'adr. aux demoiselles Morthier, à Corcelles sur Pe-seux.

On offre à vendre, de gré à gré, d'ici au 20 courant, les objets ci-après: Une pendule régulateur, en palissandre incrusté, un déjeuner en porcelaine dorée, un coussin de canapé et des tabourets de pieds brodés, une lampe modérateur, des chandeliers en bronze, cristaux, étagères, tables, chaises, armoire en sapin à deux portes, bois de lit en sapin verni, grille à coke pour cheminée, marmites, casses et trépiéds pour foyer, tapis de lit et autres objets dont on supprime le détail. S'adr. pour voir les dits objets, à la fabrique d'horlogerie de Marin.

DÉLICIEUSE CHOUCROUTE DE STRASBOURG.

Toujours blanche et fraîche, en gros et en détail chez Léopold Nofaier, charcutier, Grand'rue, n° 14.

Au magasin Borel-Wittnauer

Un grand assortiment de bouteilles 7/8, 5/4, bordelaises, chopines, etc Bouchons fins et surfins.

SAVON A DÉTACHER

de l'ancienne maison MEYER, précédemment à Lutry, près Lausanne.

Ce savon enlève non-seulement toute sorte de taches sur les étoffes les plus délicates, mais son lavage fait revivre les couleurs fanées. Il donne aux figures les plus ternes une fraîcheur enfantine; son usage prolongé fait disparaître les roussets de la figure et les accidents de la peau, dartres, engelures, etc.

C'est le meilleur insecticide connu, et garanti par le fabricant.

En vente: chez MM. Tib. Bosson, épiciier, et Lichtenbahn, à Neuchâtel; chez M. Fritz Bourquin, épiciier, à Gorgier; Fillinger, à Cortailod, et dans les principaux magasins de la Suisse. S'adr., pour les demandes en gros, à M. Louis Meyer, franco, poste restante, à Genève.

Chez Mad. Brodt, reçu un très-joli choix de guipures et boutons pour robes.

19. A vendre, un char à cheval neuf, essieu en fer, et une herse provenant de l'exposition. S'adr. chez Jacques Dubuisson, pintier à Colombier.

AVIS.

La fabrique de chicorée de HENRI FRANCK, à Vainhigen sur l'Ens (Wurtemberg), se permet de recommander sa nouvelle fabrication de la plus fine chicorée, dite:

CAFÉ LION-ROSE.

Ce surrogat est un des meilleurs qui ait été livrés jusqu'à ce jour à la consommation.

Cette chicorée, composée des meilleures matières, se distingue des autres par son bon goût, sa force colorante et son emballage propre et soigné.

On prie en conséquence l'honorable public de prendre bonne note de la marque de fabrication, parce qu'il existe dans le commerce plusieurs chicorées d'autres fabriques, mais de qualité inférieure.

On la trouve chez MM. Borel-Wittnauer; Bosson, Tiburce; Mad. Bracher; Gauthier, Léon; Mad. Marie-Jeanfavre; Mad. Murisier-Fornachon; MM. Schorpp-Neuenschwander; Stern, Samuel; Stock, Daniel; VonBuren, Henri; M^{lle} Julie Zimmermann.

MAGASIN WURMSER

rue des Halles, sous le Trésor.

Le public et principalement les clients sont informés que le magasin est des mieux assorti en articles d'automne, consistant en un choix de draperie nouvelle pour habillements de messieurs, depuis fr. 5 l'aune. Toilerie pur fil, depuis fr. 1»40 l'aune, un grand choix robes de laine, flanelle de santé, milaines, rebs, robes de fantaisie à bas prix. Nappage, mouchoirs de poche, foulards, cravates, etc.

Plumes pour lits, depuis fr. 1»20 la livre, coton à fr. 5»80 la livre.

Dans une exploitation agricole, à proximité d'une gare de chemin de fer, on offre à vendre journellement de

60 A 70 POTS DE LAIT

qui pourraient être revendus avantageusement à Neuchâtel ou dans les environs. On traiterait avec une personne qui se chargerait de cette vente. S'adr. à A. Gilliard-Dufour, à Fiez, près Grandson.

Tourbe condensée de St-Jean.

MM. Vaucher, DuPasquier et Co, à Cortaillod, ayant acquis la majeure partie de la tourbe condensée de St-Jean, offrent d'en céder une certaine quantité, au prix de **un franc** le quintal, à prendre à Cortaillod.

Papeterie Jean Niggli,

successeur de GERSTER-FILLIEUX.

Vient de recevoir du papier à lettres et enveloppes de la fabrication de M. MARION, DE PARIS,

au prix raisonnable et ordinaire de la vente.

25. On offre à vendre de gré à gré, une charrue, un char à bœufs et un char à l'allemande avec son banc, un joug, 2 colliers à bœufs, 2 hache-paille, liens pour vaches, ruches d'abeilles, crocs, pioches et autres outils d'agriculture dont on supprime le détail. S'adr. à C.-A. Borel, n° 62, à Serrières.

OIGNONS DE FLEURS.

M. Jean Haubensack, grainier, au Locle, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'établir un dépôt d'oignons de fleurs de la Hollande, tels que : jacinthes, la pièce depuis 40 c. et au-dessus, tulipes depuis 10 c., narcisses, tazettes, crocus, jonquilles odorantes, anémones, renoncules, etc., etc., chez Ch. ULRICH, jardinier-fleuriste, faubourg du Crêt, à Neuchâtel.

27. A vendre ou à louer un **piano**. S'adresser chez Mad. Petitpierre-Virchaux.

28. A vendre d'occasion, un **petit potager**. S'adr. au Sablon n° 5, près Neuchâtel.

29. A vendre, trois tonneaux ovales neufs, de 350 à 400 pots. S'adr. à Ab. Schäffer, à St-Blaise.

30. Henri Kaufmann, fermier, aux Pradières, commune de Boudevilliers, offre de vendre de gré à gré, à des conditions favorables, 48 belles et bonnes **mères-vaches**, dont 8 sont près de vêler et 6 sont fraîches; plus 2 **génisses** portantes pour le courant de septembre et un beau **taureau** de service, rouge-fauve. Les amateurs de beau bétail sont engagés à ne pas négliger cette occasion de pouvoir faire un bon choix.

Dépôt de liqueurs fines,

d'AMSTERDAM.

Curacao, anisette, marasquin, crème de vanille, persico, sirop de punch au rhum, schiedam genièvre et élixir stomachique, aux plus juste prix. S'adr. rue des Moulins, 20, 1^{er} étage.

52. A vendre, un **pressoir en fer** de 12 gerles à peu-près, et 2 laigres de la contenance de 8000 et 4000 pots environ. S'adres. à Port-Rouland, 7.

A vendre, d'occasion, deux excellents **harmoniums**. S'adr. à MM. Fabian et Dieltz, facteurs de pianos, Terraux, n° 2.

Emprunt de la ville de Milan.

Tirage le 1^{er} octobre prochain.

On peut se procurer des **obligations originales**, valables pour tous les tirages, jusqu'à ce qu'elles sortent, à fr. 36 chez Albert BOVET, Terraux n° 2. (Lettres et argent franco).

Pressoirs à vin.

Pressoirs à engrenages primés à l'exposition agricole de Colombier 1863. MM. Vaucher, DuPasquier et Co, à Cortaillod.

A VENDRE de rencontre:

Un potager garni.

Une table à manger.

Des pendules.

Un canapé.

Tous ces objets sont en bon état. S'adresser rue des Epancheurs, n° 4, au premier.

37. A vendre, chez Burky, maréchal, à Auvier, plusieurs paires de paumelles, des boulons, de forts crampons, 2 fourneaux en fer avec les tuyaux et diverses serrures. De même qu'un bel assortiment d'outils, aratoires et autres, garantis et à des prix modérés; il loue également de ces derniers.

Chez le même, à louer, pour Noël, un logement bien éclairé, avec dépendances, du côté du soleil et se chauffant.

THRICHOPHYTICON

Remède contre les maladies des cheveux.

Malgré les remèdes et préservatifs recommandés de toute part pour la production des cheveux, les maladies des cheveux se montrent plus fréquemment que jamais chez les messieurs et les dames. Le soussigné s'est imposé la tâche d'en trouver les causes, il ne les a pas trouvées seulement dans la **Seborrhoe** qui dessèche la follicule et les racines des cheveux (décrite par le professeur Hebra, de Vienne), mais encore dans la culture négligée des cheveux et de l'épiderme, dans les peignes d'ivoire qui causent la Seborrhoe et la maladie des écailles, dans les essences employées pour éloigner les écailles de la peau et des cheveux, car ces essences contiennent très-souvent une forte dose de sublimé corrosif de mercure, qui nuit non-seulement aux cheveux, mais entraîne le plus souvent des maladies d'yeux et d'oreilles. Les mauvaises pommades et huiles aromatiques, sont une autre cause encore. Les dernières contiennent souvent, outre les graisses et les matières colorantes, des substances irritantes et des essences éthériques très-fortes, qui causent des maux de tête par leur forte odeur. Tous ces remèdes rendent l'épiderme sèche, déserte et hérissée comme le Sahara.

Le soussigné ne prétend point de produire des cheveux sur de vieilles têtes desséchées et chauves, car cela est impossible, mais il sait que la perte des cheveux vient du dessèchement de la racine et de la follicule qui contient la graisse des cheveux.

Il se permet donc d'offrir au public sa **pommade d'Oléine végétale**, inventée par lui et employée avec succès par les premiers médecins et professeurs. Il recommande à ceux dont les cheveux sont atteints de maladies, ainsi qu'à ceux dont les cheveux sont sains, son **huile d'Oléine**, préparée par procédé chimique et purifiée de tous les acides de stéarine et du résineux, en les assurant que ces préparations

employées régulièrement, seront des préservatifs sûrs contre la perte et les maladies des cheveux, et qu'ils rendront aux cheveux malades leur fermeté naturelle, leur couleur brillante, leur croissance et souplesse.

Le succès qui se montre toujours après peu de mois, prouvera l'excellence de mes remèdes.

Le prix du flacon de la plus fine oléine: fr. 5. (avec l'explication de l'emploi et de la culture des cheveux de l'enfant jusqu'à l'âge le plus avancé).

Un flacon de pommade d'oléine végétale: fr. 2.50.

Un pain de savon végétal, fr. 1.
Peigne en buis, bouilli dans l'huile, fr. 1.50.

G. GIMPER,
chimiste et médecin pour les cheveux,
à Zurich.

Seul dépôt à Neuchâtel, chez M^{me} NIGGLI, maison Morel, 2, au bas des Terraux.

ON DEMANDE A ACHETER.

40 On demande à acheter, d'occasion, un **bassin de fontaine**. S'adr. à Mad. Julie Pétavel, à Bôle.

A LOUER.

41. A louer, de suite ou pour Noël, une chambre non-meublée, se chauffant, et une bonne cave avec bouteiller, rue de la Place-d'Armes, n° 3, au rez-de-chaussée.

42. De suite, à louer, une chambre meublée, pour une dame ou demoiselle; on prendrait aussi une jeune fille ou garçon fréquentant le collège. S'adr. rue Fleury, 5, au premier.

43. A louer, pour Noël prochain, un logement de deux chambres, avec cuisine et dépendances. S'adr. rue des Moulins, n° 15.

44. A louer, pour Noël, un joli appartement situé au 1^{er} étage, composé de quatre pièces au midi avec dépendances. S'adresser faubourg du Crêt, 17.

45. A louer, une jolie chambre meublée, rue de l'Orangerie, 6, au 1^{er} étage.

46. De suite, une petite chambre meublée, au soleil levant. S'adr. rue St-Honoré, n° 14, au 1^{er} étage, à droite.

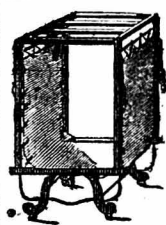
47. De suite ou pour le 1^{er} octobre, une jolie chambre meublée, à poêle et cheminée, pour un ou deux messieurs. S'adr. au magasin Favre, rue de l'Hôpital, n° 2.

48. De suite ou pour Noël, à louer un beau logement, très-propre et bien situé, de quatre chambres, une dite pour domestique, et toutes les dépendances nécessaires. S'adr. à Henri Loup, gypseur, faubourg de l'Hôpital, n° 15.

49. A louer, pour de suite, une jolie chambre meublée, rue des Moulins, 6, 2^{me} étage.

50. A louer, de suite, une chambre meublée, rue du Temple-neuf, n° 12, au 1^{er}.

51. A louer un local pour bureau ou magasin, rue de la Place-d'Armes, 2.



GRAD ASSORTIMENT

chez

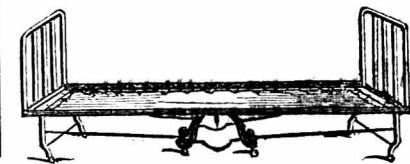
FRÈRES LORIMIER

NEUCHÂTEL (Suisse).

LITS EN FER FORGÉ ET SOMMIERS A RESSORTS

pour hôtels, pensions, administrations, etc.

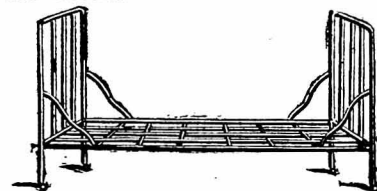
BANCS, CHAISES ET TABLES EN FER POUR JARDINS.



ÉLÉGANCE

SOLIDITÉ

garantie.



NEUF FILLES

ET

UN GARÇON.

XVII

Un pensionnat de demoiselles.

Tout continuait de croître et de prospérer dans l'humble maison du faubourg; les petites filles passaient peu à peu à l'état de jeunes personnes, les jeunes personnes semblaient presque des femmes, grâce à leur air posé et à la maturité précoce de leur raison.

Sydonie, qui était tout à fait revenue à la santé, profitait des loisirs que lui laissait le séjour prolongé d'Augustine au château pour venir en aide à sa mère dans les travaux du ménage, et loin de regretter la position qu'elle avait perdue, elle faisait en secret des vœux pour que les choses restassent toujours telles qu'elles étaient.

Il n'en était pas de même de sa sœur Clara. La seconde fille de M. Colinet était pressée, au contraire, de quitter la maison paternelle, non qu'elle rêvât une autre destinée, mais, sachant les charges qui pesaient sur ses parents, elle était impatiente de les rendre plus légères.

Elle avait passé son second examen avec un succès complet; ses juges lui avaient fait compliment sur la fermeté et la précision de ses réponses, car, sans être hardie, elle n'était point timide et n'éprouvait aucun embarras à parler en public. Elle avait eu, toute jeune, le goût de l'enseignement, et ses moyens na-

turels, sa tournure d'esprit, son extérieur même s'accordaient à merveille avec cette vocation. Moins gracieuse que Sydonie, moins belle qu'Augustine, à qui pourtant elle ressemblait, elle avait des traits réguliers qui ne manquaient pas d'un charme sévère, mais dont l'expression habituelle lui attirait la considération avant de lui gagner la sympathie. Enfin il y avait déjà en elle, quoiqu'elle atteignît à peine ses dix-neuf ans, quelque chose de respectable, et ses parents pouvaient, sans inconvénient, la laisser entrer comme sous-maîtresse dans un pensionnat, ainsi qu'elle en avait mainte fois manifesté le désir.

Cependant le père montrait à cet égard beaucoup moins d'empressement que la fille. En vain l'abbé Denis, toujours serviable, s'était-il mis en quête d'une bonne place et en avait-il trouvé deux, l'une dans le chef-lieu du département, l'autre à Saint-Omer même, dans un pensionnat qui passait pour le meilleur de la ville: M. Colinet avait décliné ces deux propositions, dont la dernière surtout aurait fort souri à Clara. C'est que, sachant par expérience, combien les débuts dans l'enseignement sont chose grave et qu'il suffit quelquefois des premières difficultés pour décourager les vocations les plus décidées, il voulait être sûr des personnes auxquelles il confierait sa fille, ainsi que de la direction imprimée aux études dans l'établissement où elle entrerait, et, sous ce double rapport, la pension dont lui avait parlé l'abbé était loin d'offrir toutes les garanties désirables.

Un jour que les enfants jouaient dans le jardin, et qu'assis dans sa petite salle paisible, n'ayant auprès de lui que sa femme et ses deux

filles aînées, M. Colinet parlait de tout cela avec M. Gorenflot, celui-ci lui dit:

« Il n'y a qu'un moyen de trouver pour Clara une place qui lui convienne tout à fait, et dans une maison où toutes vos idées sur l'éducation soient respectées et mises en pratique.

— Et quel est ce moyen, demanda M. Colinet surpris?

— C'est de fonder vous-même un pensionnat de demoiselles.

— Y pensez-vous, M. Gorenflot? exclama Mme Colinet en laissant tomber son ouvrage. Prendre une pareille responsabilité, nous mettre sur les bras un loyer considérable, dissiper dans l'achat d'un mobilier les épargnes que nous avons faites avec tant de peine!

— Qui ne risque rien n'a rien, répartit le vieillard. Puis, les frais d'installation ne monteraient pas aussi haut que vous vous l'imaginez.

— J'avais eu cette idée comme vous, dit alors le professeur; mais je n'en avais point parlé, de peur d'effrayer ma femme. Elle est prudente, je ne l'en blâme pas. Ce n'est qu'à force de prudence que nous avons pu marcher jusqu'ici et élever convenablement notre famille. Mais l'instant est peut-être venu de donner quelque chose au hasard.

— Il faut savoir, avant d'aller plus loin, reprit M. Gorenflot, si cela conviendrait à Clara.

— Oh! moi, s'écria la jeune fille qui écoutait avidement, je ne puis qu'applaudir à ce projet. Il est clair qu'il serait bien plus agréable pour moi de me livrer à l'enseignement sans quitter ma famille. Je pense, d'ailleurs,

que la chose est plus simple que maman ne le croit, et que nous aurions bien des chances pour réussir. D'abord, nous nous suffirions à nous-mêmes, nous n'aurions besoin de recourir à personne, si ce n'est pour les arts d'agrément, ce qui ne pourrait encore nous induire en dépense, les élèves payant à part ces leçons-là. Maman se chargerait de diriger la maison; ma tante, qui s'entend si bien à acheter, ferait toutes les emplettes. Une seule servante suffirait pour la grosse besogne et pour aller à la porte. Quant aux classes, je m'en chargerais avec mes sœurs. Jeanne et Louise, qui aiment tant les enfants, surveilleraient les plus jeunes élèves; j'aurais en elles des sous-maîtresses toutes trouvées que je formerais à ma guise...

— Tu aurais même tes premières écolières sans sortir de la famille, fit en riant M. Colinet.

— Nous ne tarderions pas à en avoir d'autres, reprit Clara avec une chaleur qui ne lui était point ordinaire.

— Tu as toujours été ambitieuse, murmura la mère d'un ton de reproche.

— Non, maman; mais j'ai à cœur d'améliorer votre position et de vous procurer un peu d'aisance.

On se tut. M. Colinet réfléchissait, Mme Colinet promenait un regard inquiet de son mari à son beau-père. Enfin, celui-ci prenant de nouveau la parole:

« Si j'ai levé ce lièvre-là, dit-il, c'est que j'avais moyen de l'atteindre. Vous n'êtes plus guère arrêtés, je le vois, que par des difficultés d'exécution que je puis peut-être aplanir. D'abord, pour établir une pension, il vous faut

52. Cas imprévu, on offre à remettre pour le 1^{er} oct. prochain, à des personnes tranquilles et de tout repos, un charmant appartement en ville, au soleil le matin et l'après-midi, 4 pièces, cuisine et toutes les dépendances; prix avantageux. S'adr. au bureau d'avis.

53. A louer, un local pour magasin ou entrepôt, à l'Ecluse, n° 17, et à vendre, 5 cuves de vendange. S'adr. à Jacob Kocher, tonnelier, rue du Seyon, n° 7.

54. A louer, de suite, pour cause de départ, une grande salle à trois croisées, ayant poêle et cheminée, de préférence pour une ou deux personnes. S'adresser au 1^{er} étage, maison Clerc, serrurier, Chavannes, 21.

55. On offre à louer, à 15 minutes de la ville de Neuchâtel, un appartement composé de plusieurs pièces et dépendances. Le locataire aura la jouissance d'un beau jardin et d'un verger. S'adr., pour le voir et les conditions, à M. Girona, à Port-Rouland.

56. A louer, pour un ou deux messieurs, deux chambres meublées contiguës se chauffant, ayant vue sur la rue. S'adresser faubourg de l'Hôpital, 40, premier étage.

57. A louer, une chambre garnie, avec la pension. S'adres. rue des Terraux, 7, 1^{er} étage.

58. A louer, pour Noël, le rez-de-chaussée de la maison n° 20, rue des Moulins, composé d'un magasin, d'une chambre à poêle, d'une cuisine, galetas et chambre à serrer. S'adresser au 3^{me} étage de la dite maison.

59. A louer, au quartier de Vieux-Châtel, situé entre le faubourg et la gare, le second étage de la maison n° 4 (maison du milieu). Cet appartement est composé de cinq pièces, avec cuisine et dépendances. S'adr. à M. le professeur Desor ou à MM. Maret, Ritter et C^e.

60. On offre à louer de suite ou pour Noël prochain, à des personnes tranquilles et sans enfants, un logement situé à Serrières, n° 62, composé de deux chambres, cuisine et dépendances, et jardin à côté de la maison. S'adr. à C.-A. Borel, n° 62, à Serrières.

61. Pour cause de santé, on offre à remettre, de suite ou pour Noël prochain, le **café de la Poste**. Cet établissement, favorablement connu et bien achalandé, a été agrandi, restauré et meublé à neuf. S'adr. au propriétaire.

62. A louer, de suite ou pour Noël, une grande chambre à cheminée bien éclairée, rue du Château, n° 10, au 2^{me} étage.

63. A louer, pour Noël ou dès-maintenant, un local pour **magasin**, bien éclairé et bien situé. S'adr. rue de la Treille, 2.

ON DEMANDE A LOUER.

64. Deux personnes sans enfants, demandent à louer de suite un logement propre, situé en ville. S'adr. au bureau d'avis.

un local, n'est-ce pas? Eh! bien, ma maison de la rue de Dunkerque est vacante. Elle est grande, bien exposée, il y a une cour et un jardin: on est venu, ces jours-ci, me la demander pour un pensionnat, et c'est même ce qui m'a donné l'idée de vous faire cette proposition. Nous nous entendrons toujours bien pour le loyer. Il faut ensuite songer au mobilier. Vous n'achèterez, en commençant, que le strict nécessaire, des tables et des bancs pour les classes, quelques lits pour le dortoir (vous en achèterez d'autres à mesure que les élèves viendront), un peu de vaisselle, un peu de linge, quelques meubles enfin pour que la maison ne paraisse pas trop nue. Il n'y a pas là de quoi se ruiner. D'ailleurs, si Charlotte s'effraie trop et ne veut pas aventurer ses capitaux, je mets à sa disposition quelques billets de mille francs qu'elle me rendra sur les premiers bénéfices.

— Ah! mon parrain, mon parrain! » s'écria Mme Colinet émue.

Mais elle n'en put dire davantage, la parole lui fut coupée par les larmes, et, comme Sydonie et Clara en versaient aussi, M. Gorenflot, qui était naturellement très-tendre, ne put retenir les siennes; M. Colinet lui-même, se hâtant de prendre une prise de tabac, éternua tout haut pour faire diversion, et peut-être pour dissimuler celles qu'il sentait trembler entre ses cils, et bien sots, je vous assure, ami lecteur, ceux qui riront de toutes ces larmes-là.

Le bail de la petite maison du faubourg était justement près de finir. M. Colinet hésitait à le renouveler, trouvant sans doute que le logement était devenu bien étroit, mais ne pou-

65. On demande à louer pour Noël prochain ou St-Jean 1865, un petit logement hors de ville, pour 2 personnes, avec cave et dépendances; on aimerait avoir une chambre à cheminée, au rez-de-chaussée, avec de l'eau à proximité. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

66. Une Bernoise, habituée aux ouvrages de la campagne, qui sait faire une cuisine bourgeoise et les autres travaux du ménage, désire trouver une place; elle ne parle qu'allemand, mais possède des recommandations. S'adr. à Maria Winz, à l'hôtel du Raisin, à Neuchâtel.

67. Une bonne cuisinière, âgée de 50 ans, parlant l'allemand et le français, désire se placer, pour le 1^{er} octobre, à Neuchâtel ou dans les environs; elle peut produire de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

68. Une domestique âgée de 20 ans, qui sait faire un bon ordinaire et les ouvrages manuels, vu le départ imprévu de ses maîtres, aimerait se replacer de suite; elle a de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

69. Une personne d'âge mûr, parlant les deux langues, bonne cuisinière, désire se placer de suite ou pour la fin du mois dans une maison particulière. S'adr. chez Mme Frohwein, ancien hôtel de la Balance, au 3^{me}.

70. Un Vaudois, 22 ans, cherche une place de domestique dans une bonne maison ou dans un hôtel ou café comme sommelier, service qu'il connaît déjà; il sait en outre soigner les chevaux et le jardin; il a de bons certificats. S'adr. chez Mad. Lantheaume, au faubourg.

71. Une cuisinière, porteuse de bons certificats, qui a servi en cette qualité pendant quelques années dans de bonnes maisons, désire se placer de suite. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

72. Une Argovienne de 22 ans, possédant de très-bonnes recommandations, sachant parfaitement coudre, repasser et soigner le linge, désire se placer dans quelque magasin ou hôtel recommandable, où elle serait occupée à l'un ou l'autre de ces ouvrages. Elle sait assez bien le français, mais cherchant à s'y perfectionner, elle demanderait plutôt un bon traitement que de forts gages. S'adr. franco au bureau de cette feuille, qui indiquera, ou enverra les propositions.

73. Une Bernoise, 19 ans, ayant des certificats et connaissant bien la couture, aimerait trouver une place dans un magasin ou dans une maison de la ville pour garder des enfants. S'adr. chez M. Vassaux, boucher, rue des Moulins, n° 16.

74. Une bonne cuisinière qui parle les deux langues, cherche de suite une place dans un hôtel ou dans un café. S'adresser chez Christ Brandt, charron, à Cortaillod.

vant non plus se décider à quitter l'asile où s'était si longtemps abrité son bonheur. Une fois la résolution prise, il sembla pressé, au contraire, de s'en éloigner, et, quinze jours après la scène que je viens de raconter, il était installé rue de Dunkerque avec toute sa famille et six jeunes pensionnaires qu'on leur avait déjà procurées, l'entreprise de Clara ayant tout de suite obtenu du public sympathie et faveur.

Mme Gorenflot elle-même, qui n'avait pas l'habitude d'approuver ce que faisaient ses enfants, ne put s'empêcher de convenir qu'ils avaient pris un excellent parti, tout en ajoutant qu'il y avait longtemps qu'ils auraient dû le prendre. Mais enfin elle n'entra en rien la bonne volonté de M. Gorenflot; elle n'éleva aucune objection contre les avantages qu'il fit à ses nouveaux locataires, et elle poussa la condescendance jusqu'à recevoir la visite de la jeune maîtresse de pension, qu'elle eut quelque peine à reconnaître, car il y avait quatre ou cinq ans qu'elle ne l'avait vue.

Elle fut, du reste, enchantée d'elle et lui glissa dans l'oreille qu'elle lui donnerait un meuble pour son salon. Il fallait bien que sa petite-fille eût un salon. L'orgueil de l'ex-Mme Renard s'était réveillé en cette circonstance. Il lui semblait que son gendre allait se relever de l'espèce d'abjection où la naissance de tant d'enfants l'avait plongé, et quoiqu'elle lui tint toujours rigueur ainsi qu'à sa fille, quoiqu'elle défendit toujours à M. Gorenflot de dire un mot en leur faveur, elle se flattait tout bas que la pension prospérerait et qu'ils arriveraient peut-être un jour à la considération et à la fortune. (A suivre).

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

75. Un domestique robuste, de toute probité et parlant le français et allemand, trouverait à se placer pour la fin de ce mois dans un bon magasin de cette ville. S'adr. au bureau d'avis.

76. On demande de suite, pour la Prusse, comme **première bonne**, une demoiselle de la Suisse française, munie de bonnes recommandations. S'ad. à M. Lambelet, Ecluse, n° 6.

ON DEMANDE: plusieurs **bonnes et gouvernantes** pour la Prusse, Russie et Angleterre, ainsi qu'un garçon de café pour Berne. S'adr. franco à C. Reber, commissionnaire à Grandson.

78. On demande, pour la fin du mois de septembre, une domestique fidèle, propre et active; inutile de se présenter sans des certificats de moralité. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

79. On demande de suite une bonne **servante-cuisinière**. S'adr. franco à l'Agence Commerciale, à la Chaux-de-Fonds.

80. On demande, pour servir à Paris, une bonne **cuisinière** parfaitement recommandée. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

81. Trouvé, dimanche passé, rue du Musée, une **poche de femme** contenant une bourse avec de l'argent; la réclamer à la librairie Kissling.

82. Perdu, jeudi 8 courant, depuis l'hôtel du Vaisseau à la place du Marché, une **épingle en or**. La rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

83. Perdu, vendredi soir, du Crêt à la rue du Coq-d'Inde, un essuie-mains marqué C. F. 12 et un caleçon. Les rapporter rue du Coq-d'Inde, n° 12, 2^{me}.

85. On a perdu, jeudi 10 septembre, de Monruz à St-Blaise, en passant par la route du bas, un parapluie brun-noir en coton; la personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter chez Henri Zwahlen, à Monruz, contre récompense.

85. On a perdu, la semaine passée, une paire de **lunettes bleues**, renfermées dans un étui, en allant de la gare au faubourg, par la ruelle Vaucher. Les rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

86. Jeudi dernier, on a perdu entre Neuchâtel et Colombier, un parasol **nuancé**, soit **marquise**, et précédemment un parasol **brun**, oublié dans un magasin de la ville. On est prié de les remettre rue de la Place-d'Armes, n° 5, premier étage.

AVIS DIVERS.

Le notaire Renaud, greffier de la justice de paix de Neuchâtel, recevrait dans son bureau, comme **apprenti**, un jeune homme bien recommandé et ayant une bonne écriture.

88. Une jeune fille d'une honorable famille, âgée de 17 ans, laquelle parle allemand et français, aimerait trouver à se placer pour quelques mois, à Neuchâtel, dans un magasin d'aunages, d'épicerie ou autre détail, afin de se familiariser avec le service d'un magasin de ce genre. Elle **paiera une indemnité**. Les offres et propositions écrites, sous les initiales B. B. seront soignées au bureau de cette feuille.

LANGUE FRANÇAISE: L'instituteur-évangéliste d'Estavayer-le-lac, prendrait et placerait des jeunes gens, de préférence des filles, pour leur apprendre le français. S'adr. au nom susdit.

Municipalité de Neuchâtel.

Ensuite des ordres du conseil municipal et sur le préavis de la commission des vignes, il est ordonné à tout propriétaire de vignes, vergers, jardins, etc., situés dans la circonscription municipale, d'en faire fermer immédiatement toutes les portes et issues.

Défense expresse est faite à toute personne non propriétaire, spécialement aux vigneron et gens à gage, de pénétrer dans les vignes et possessions, avec hotte, panier ou autres ustensiles de ce genre, sans une permission écrite et signée par le propriétaire.

Tout contrevenant sera puni conformément aux lois et règlements.

Neuchâtel, le 15 septembre 1864.

Direction de police municipale.

BANQUE D'ÉPARGNE DES MONTAGNES NEUCHATELOISES ET JURASSIENNES.

La souscription publique pour Neuchâtel et le Vignoble est ouverte, dès ce jour, chez M. Jules Matthey, pharmacien, à Neuchâtel.

Elle sera close le 25 courant.

On pourra aussi souscrire près des Agents pourvus d'une autorisation de M. Jules Matthey.

Le **Conseil général fondateur** de la Banque d'Épargne est composé de:

Messieurs

J. Gretillat, président du tribunal civil,
A. Ribaux, juge de paix et député,
Friz Humbert-Humbert, propriétaire,
R. Beer, établisser,
Edouard Robert, député,
P. Coullery, D^r en médecine, député,
Auguste André, architecte,
Jules Montandon, vice-président de la Municipalité,
J. Beaujon, négociant en vins,
Jules Matthey, pharmacien, à Neuchâtel.

Les autres places au **Conseil général** seront

pourvues par la première assemblée générale; il reste 5 membres à élire pour le **Conseil général fondateur**.

Neuchâtel, le 14 septembre 1864.

Jules MATTHEY, pharmacien.

Messieurs les négociants,

fabricants et industriels du district de Neuchâtel, sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance, au bureau de la préfecture, du plan et du programme de **l'exposition internationale des beaux-arts et de l'industrie, qui aura lieu à Dublin, en 1865.**

Mlle Julie Gacon, aidée de son frère, vient d'ouvrir une école de jeunes gens. Les parents qui voudront bien lui confier leurs enfants, peuvent être assurés qu'elle apportera tous ses soins à leur enseignement, dans lequel entreront, pour les garçons, l'arithmétique et la tenue des livres.

On donnera aussi des leçons particulières, rue des Moulins, 25, 1^{er} étage.

95. On demande une apprentie tailleur. S'adr. chez M^{lle} Gauthy, rue St-Maurice, 10.

Mme veuve Heim se recommande aux parents qui voudraient bien lui confier leurs enfants pour des leçons d'allemand et de piano, ainsi qu'aux jeunes gens pour des leçons d'allemand. S'adr. rue de la Place-d'armes 5, au plain-pied, à droite.

97. Une jeune fille qui a appris l'état de tailleur chez une habile maîtresse de Bâle, désire, pour se perfectionner dans sa profession, trouver une place dans cette ville ou environs, sans payer de gages ni en recevoir, ne demandant que son entretien; elle pourrait entrer de suite. Pour l'adresse, s'informer au bureau d'avis.

L'HELVÉTIA

COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
A SAINT-GALL.

(Capital social: 10,000,000 de francs),

Se charge de toute sorte d'assurances contre l'incendie à des primes fixes et modiques.

Pour tous les renseignements possibles, s'adresser à
Neuchâtel à M. F. Machon, agent principal.
Chaux-de-Fonds. » Ed. Perrochet, avocat.
Locle » Ed. Eschimann.
Cernier » Paul Jeanneret, huissier.
Boudry » Henri Haberbusch.
Travers » Alph. Grisel.
Cornaux » George Clottu.

Emprunt du Chemin de fer Suisse

GARANTI PAR LE CANTON DE FRIBOURG.

Le prochain tirage aura lieu le 15 Octobre 1864.

Primes de l'Emprunt: fr. 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, 35,000, 32,000, 30,000, 25,000, 20,000, 18,000, 15,000, etc. La moindre prime est de fr. 17.

Un lot original coûte fr. 15. Avec ces lots on peut gagner fr. 60,000, 40,000, 20,000, etc. On engage le public à faire directement des commandes, accompagnées du montant ou contre remboursement de poste, à la maison **Antoine Bing, à Francfort s/M.** Tout souscripteur recevra **gratuitement** des listes officielles des tirages franchises de port.

Les personnes qui s'intéresseraient à voir fonctionner une petite machine pour couper le carton, le papier, rogner les livres, les registres, cartes d'adresses, etc., à l'usage des imprimeurs, lithographes, relieurs, réglers, libraires, fabricants de cartes, etc., peuvent venir la voir, sans se gêner, chez M. MULLER, **régleur et cartonnier**, rue de l'Hôpital 5, à Neuchâtel.

Il existe plusieurs machines à couper le papier, qui varient de formes et de prix, mais qui toutes ont été construites par des mécaniciens proprement dits, et ne répondent nullement au but qu'on se propose. Celle-ci au contraire a été faite par un homme qui s'en sert lui-même tous les jours; il a donc pu en apprécier les avantages et en corriger les défauts, en sorte qu'elle réunit la perfection et la promptitude du travail à la modicité du prix.

100. On demande dans un institut de Constance une **institutrice française** pour le 1^{er} octobre. S'adr. pour les conditions, à Mlle Elise Veluzat, à St-Blaise.

101. On prendrait, de suite, une assujettie et une apprentie tailleuses. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera

Jean-François Seiler, ferblantier, ayant repris la suite de l'établissement de L. Bonhôte, fumiste, se recommande à son honorable clientèle ainsi qu'au public en général, pour la construction **d'appareils de chauffage** et de **fumisterie**.

Il se charge également de tous les ouvrages concernant la ferblanterie. Il ne négligera rien pour satisfaire les personnes qui lui accorderont leurs ouvrages. L'atelier se trouve dans la maison de M. Bonhôte père, à l'Ecluse, à Neuchâtel.

105. Une maîtresse tailleur, habitant Fontaines (Val-de-Ruz), demande pour de suite une apprentie. Conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.

104. Un jeune homme de cette ville, ayant quelques heures disponibles, aimerait les consacrer aux préparations de jeunes élèves allemands et français. Le bureau de cette feuille indiquera.

Une bonne famille habitant une jolie campagne à Neuchâtel, prendrait en pension deux ou trois jeunes gens qui fréquenteraient le collège. S'adresser à M. Matthey, pharmacien, à Neuchâtel.

106. Pierre Chausse, chaudronnier, rue des Moulins, 35, loue des **chaudières** de toutes dimensions, à un prix modéré.

HOTEL SUISSE,

DÉSIGNÉ SOUS LE NOM DE
GRAND HOTEL MOLIERE

tenu par Mad. veuve PINGEON, de Neuchâtel.

PARIS,

rue Fontaine-Molière, 39 et 39 bis.

MM. les voyageurs trouveront des chambres depuis fr. 2 par jour, et au mois depuis fr. 25. Déjeuners et dîners à volonté, à prix modérés.

COMMUNICATIONS.

Neuchâtel, 12 septembre 1864.

M. le rédact^r de la *Feuille d'avis de Neuchâtel*.

Je suis tout-à-fait de votre avis, « que le moment n'est pas opportun » de rentrer (comme des insinuations répétées nous en donneraient le droit) dans la discussion sur l'emplacement du collège et le square Purry.

Cependant ne me permettriez-vous pas encore quelques lignes, monsieur, qui ne toucheraient en aucune façon au fond du débat, puisqu'il s'agit de nos personnes? Je fais allusion à ces perpétuels allégués d'intérêt personnel, au moyen desquels on tente de stériliser

¹ Voir notre précédent numéro, dernière colonne, rubrique *Neuchâtel*.

nos efforts pour rendre notre chère cité toujours plus agréable à ses habitants, plus attrayante pour les étrangers, — que chacun cependant désire attirer et fixer parmi nous.

« Nous y avons intérêt: donc personne autre que nous ne peut y trouver son profit. » Tel est le refrain obligé.

J'avoue ne pas comprendre ce raisonnement. S'il était juste, il ne faudrait confier l'administration de la ville qu'à des personnes non-domiciliées, car *chacun en ville a un intérêt personnel à être bien administré*, et partant ne devrait pas être reçu à dire son mot sur les affaires municipales. Dès-lors plus de gaz, plus de travaux publics, plus de police, plus de collèges: tout cela fait trop bien les affaires des citoyens, et en première ligne des membres des Conseils qui les décrètent!

Prenons un argument plus vif encore. Supposons que j'aie découvert une mine d'or — un placer californien — et que j'en propose l'exploitation en commun à mes compatriotes, à la seule condition que l'on me garde ma part. Supposera-t-on qu'on refuse les pépites et les blocs aurifères, par cela seul qu'ils arriveront par le conseil de quelqu'un au lieu de tomber du ciel?... Qu'importe que l'or soit dû à la chance de Pierre, de Paul ou de Jacques, si le titre est bon? La question personnelle n'a rien à faire ici. Et d'ailleurs ne puis-je pas mourir aujourd'hui même, avant l'ouverture de la mine? L'opposition au square tomberait-elle, une fois que je ne serais plus à même d'en profiter? Non pas. — Mon profit n'est donc pas en jeu, et n'est qu'un prétexte au rejet du square.

Reconnaissez donc, une fois pour toutes, l'inanité de cette polémique des intentions qui met en cause les citoyens pour éluder le seul point digne d'être pris en considération: l'utilité publique.

Mais j'ai quelque chose de plus péremptoire, si possible, à dire. J'espère que la *Gazette de Neuchâtel*, pour laquelle je professe une estime bien méritée, ne refusera pas de me croire lorsque je lui affirmerai que le projet du square Purry, soumis par moi à mes concitoyens, est antérieur de plusieurs années à celui du collège; et qu'il n'est qu'un détail, très-essentiel à la vérité, d'un plan général d'agrandissement et d'embellissement de la ville de Neuchâtel, auquel j'ai voué quelques recherches, depuis que les chemins de fer et le développement de l'industrie permettent d'entrevoir un accroissement régulier de notre population.

Le square Purry donc, loin d'être une machine de guerre montée pour « empêcher la construction du collège » sur la Promenade noire, lui préexistait (en tant que projet), de plusieurs années. Et s'il a vu le jour avant l'heure, à regret, en éclaircisseur, trop tard toutefois par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, et n'espérant presque plus le succès, — c'est la force des choses non moins décidée: afin — ce qui était son droit — de se garder sa place, et non point dans le but de gêner qui que ce soit ou quoi que ce soit.

Veillez agréer, M. le rédacteur, l'assurance, etc.

Neuchâtel, 10 septembre 1864.

M. le rédacteur,

Depuis quelque temps, plusieurs travaux d'utilité publique, en projet ou en voie d'exécution, ont le privilège de préoccuper à juste titre l'attention publique à Neuchâtel. 1^o L'entreprise des eaux, qui ne tardera pas, il faut l'espérer, à réunir un nombre suffisant d'actionnaires. 2^o La construction de massifs de maisons aux Bercles. 3^o La construction et l'emplacement d'un nouveau collège. 4^o L'agrandissement du cimetière et maison mortuaire. 5^o La route qui doit relier l'Ecluse et le quartier des Bercles aux Terraux. 6^o L'enrochement et remplissage au bas de la Place du marché. Sans compter la route de l'Ecluse qui, sans des travaux d'art imprévus, aurait pu être livrée à la circulation pour le mois de novembre prochain.

De tous ces travaux, celui qui a réclamé, par son urgence même, la sollicitude la plus active de l'administration et de la population, c'est l'emplacement du nouveau collège. Celui choisi par les Conseils de la municipalité ne paraît pas avoir été généralement approuvé par la population ni par le corps enseignant. En particulier le profilage du bâtiment projeté a fait voir la difficulté qu'il y a à élever des constructions quelconques sur la Promenade noire, sans nuire à la symétrie de l'alignement, et à l'agréable coup d'œil de la place Purry une fois qu'elle sera achevée.

Cependant il n'est pas moins vrai que l'on doit se hâter de décider cette question d'emplacement, afin qu'on puisse le plus tôt possible mettre la main à l'œuvre pour la construction du collège dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

L'emplacement de la Promenade noire, s'il offre les inconvénients déjà signalés, présente aussi, en revanche, certains avantages, n particulier celui de ne pas entraîner de frais d'achat, et d'être tout prêt pour y commencer les travaux. Dans le cas, cependant, où il devrait être abandonné et laissé à des plantations nouvelles et à de la verdure, ne pourrait-on trouver dans le voisinage et plus en vent, des terrains disponibles, non encore soumis à l'attention publique, et qui présenteraient plusieurs des conditions requises pour un édifice destiné à l'éducation de la jeunesse, en même temps qu'à l'embellissement de la ville. Si cette idée devait rencontrer de l'écho, nous pourrions entrer dans plus de détail et montrer comment elle se combinerait avec la route qui doit relier en droite ligne l'Ecluse et la place Purry.

Avant tout, ce que l'on doit demander au terrain choisi pour le collège, c'est de pouvoir être utilisé promptement, quand il aura été reconnu qu'il répond aux autres conditions voulues pour le but qu'on se propose.

Recevez, M. le rédacteur, l'assurance, etc.

Nouvelles.

Etats-Unis. — Attaqués près de Weldon, les fédéraux ont été obligés de reculer; les pertes sont fort graves des deux côtés.

— La convention de Chicago a enfin lancé son programme, qui se résume en ces deux points: fidélité à l'Union, efforts immédiats pour amener la cessation des hostilités dans l'intérêt du bien public. Toute intervention militaire dans les élections serait considérée comme révolutionnaire et doit par conséquent être empêchée. La candidature de Mac-Clellan a été acclamée avec enthousiasme par les démocrates.

— Sherman a occupé Atlanta après un combat livré à East-Point dont les détails ne sont pas connus. On assure que l'armée de Hood a subi de grandes pertes. Le général confédéré Hardee a été tué.

— Les nouvelles des grandes plaines sont désastreuses. Elles annoncent une levée générale des Peaux-Rouges. Chaque heure apporte, disent les journaux américains, le récit de quelque nouveau désastre causé par les Indiens. La dernière dépêche annonce que Marysville, dans le Kansas, a été complètement saccagée. Les Peaux-Rouges sont en forces, et la milice des comtés environnants est accourue, déterminée à venger par une guerre d'exter-

mination les massacres de ces démons des forêts.

Allemagne. — S. M. le roi de Prusse est arrivé le 10 à Francfort et est parti dans l'après-midi pour Schwabach, afin de rendre visite à l'impératrice des Français. La visite a duré une heure. Le roi est ensuite retourné à Berlin.

Paris, 13 septembre. — On lit dans le *Moniteur*: « L'empereur Maximilien a quitté Mexico le 10 août pour faire une tournée dans l'intérieur de l'empire. — Le général Bazaine prépare le rapatriement des troupes françaises. — Le blocus de tous les ports mexicains est levé. »

Genève. — On lit dans le *Bund*: « D'après ce que nous apprenons le gouvernement français a, entièrement de sa propre initiative, interdit à M. Fazy le séjour dans les départements avoisinant la Suisse. »

Neuchâtel. — Le concours annuel de la Société neuchâteloise d'agriculture réunit samedi, à Colombier, une foule de curieux accourus de toutes les parties du pays et même des cantons voisins.

Comparée à celle de l'année dernière, l'exposition de cette année devait naturellement paraître minime. Et cependant, s'il n'y avait guère que quatre-vingts têtes de bétail, il est de fait que ces animaux étaient de choix. On y comptait 14 taureaux, 40 vaches et 20 génisses. Il a été distribué 42 prix, savoir: 12 pour les taureaux, formant une valeur de fr. 950; 18 pour les vaches, pour la somme de fr. 935, et 12 pour les génisses, s'élevant à fr. 570. Les animaux de basse-cour étaient représentés par quelques magnifiques échantillons.

L'exposition des produits agricoles, des fleurs et des instruments n'était pas très-considérable.

Pour les fleurs, la palme appartient à la Société neuchâteloise d'horticulture; pour les plantes légumineuses, c'est Colombier qui a surtout rivalisé. Il est vraiment remarquable, dit la *Gazette de Neuchâtel* à qui sont empruntés ces détails, qu'après le désastre éprouvé par cette localité, elle ait pu livrer encore d'aussi beaux produits. Quelques particuliers des Montagnes se distinguent toujours par un choix de fruits de toute beauté.

Parmi les instruments, notre attention s'est surtout fixée sur la machine à battre à manège de MM. Heylandt et Sitter. Mue avec facilité par deux chevaux, cette machine, établie dans de petites proportions, nous a paru faire un travail considérable.

Un des moments les plus intéressants de la fête est sans contredit celui où le comité, musique en tête, se dirigea vers la tribune élevée dans les allées, pour procéder au tirage de la loterie et à la distribution des prix.

A une heure a eu lieu le banquet, auquel plus de 500 personnes, et parmi un grand nombre de dames, ont pris part. Plusieurs orateurs sont montés successivement à la tribune et ont porté différents toasts, entre lesquels l'excellente musique de Colombier exécutait un morceau; enfin, une charmante chanson de circonstance, a été chantée avec beaucoup de sentiment par M. Numa Guyot, instituteur à Boudevilliers. Un bal a terminé la fête.

— Un incendie qui a éclaté dans la matinée de lundi aux Geneveys-sur-Coffrane, y a détruit la maison de M. Aug. Perregaux-Dielf. Le feu a pris dans la grange, et en quelques instants, le bâtiment était en flammes.

— Les blessures du jeune Veillard, à ce que nous apprenons, ne sont pas tellement graves, puisque dès lors il a pu entrer au service d'un propriétaire de la contrée. Les détails qui nous ont été communiqués sur les circonstances qui ont porté le père au paroxysme de la colère, ne sont pas de nature à excuser la conduite du fils, qui est aussi bien coupable; ils jettent en tout cas un triste jour sur les désordres que peuvent amener dans une famille l'abandon des principes d'une saine morale. (*Gazette de Neuchâtel.*)

Dons pour les incendiés de Buttes.

Produit du concert donné dimanche soir au temple du bas, à Neuchâtel, par la Société de chant l'Orphéon, fr. 300.

De M. H. fr. 2. — De la société Flaubert, fr. 66»30. — M. B. fr. 5»75. — Mme P. fr. 5. — Mme D. C. 10. — Une dame. 5. — Mme D. 1. Total à ce jour, fr. 603»55.

Et plusieurs paquets de vêtements et literie.

RÉUNION COMMERCIALE.

Neuchâtel, mercredi 14 septembre 1864.

	Prix fait.	Demandé à	Offert à
Banque Cantonale Neuchâteloise	700
Comptoir d'escompte du Val-de-Travers.	550
Crédit foncier neuchâtelois.	120
Franco-Suisse	..	80	92
Société de construction	..	90	510
Hôtel Bellevue.	490
Actions immeuble Chatoney.	430
Gaz de Neuchâtel, actions de fr. 5000	310
Central-Suisse actions	12»50
Nord-Est-Suisse	36
Franco-Suisse, oblig.	300	290	
Lots de la Municipalité de Neuchâtel.	
Lots de Milan	